

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : REGATE TERRITORIAL GRADE 5A COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT
TERRITORIAL D'Auvergne

Date : Dimanche 25 juin 2017

Lieu : Lac Garabit Grandval – Saint Flour

Autorité organisatrice : CLUB DE VOILE DE MALLET

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de course à la Voile
- 1.2. les règlements fédéraux notamment le Règlement du Championnat d'Auvergne (consultable sur le bulletin du comité)
- 1.3. l'annexe du Règlement sportif Optimist

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de la Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist, à tous les dériveurs doubles, solitaires, quillards de sport, et planches à voile et catamaran.

3.2. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile compétition avec certificat médical à la voile en compétition accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- si nécessaire, le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

NEANT

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription

A partir de 9H30

5.2. Briefing

Devant le club House vers 10H30

5.3. Heure du premier signal d'avertissement

11H00

Aucun départ ne sera donné après 16h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors de l'inscription.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Bananes ou Trapèzes.

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de RCV 44.1

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

La plus mauvaise manche sera enlevée si plus de 3 manches sont courues.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : CLUB DE VOILE DE MALLET au 04.71.23.47.00

Le Comité de course sera présidé par Jacques LATAPIE.

Un bulletin météo sera affiché à l'entrée du Club.